

RÉPONSES DE LA 15^e SECTION DU CNU AU QUESTIONNAIRE DE LA CP-CNU EN VUE DES ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Les réponses ci-dessous ont été élaborées lors d'une réunion plénière des membres titulaires qui s'est tenue le 11 septembre 2012 et à laquelle ont participé 14 collègues. Trois autres ont envoyé des propositions par mail.

1 – Quelle vision avez-vous du CNU et de son implication sociétale et universitaire ?

2 - Réflexions et propositions relatives aux missions du CNU (15^e section)

2.1 Missions actuelles

- Qualifications : questions spécifiques

<p>1. Quantité de travail: faut-il chercher à alléger la procédure de qualification ? Si oui, comment ?</p>	<p>Non.</p>
<p>2. Durée: la durée de validité de la qualification (un peu plus de 4 ans) est-elle appropriée, ou faudrait-il l'allonger, éventuellement à vie ? la diminuer ?</p>	<p>Une durée de 5 ans serait sans doute plus appropriée, compte tenu notamment des délais de publication pour les travaux scientifiques.</p>
<p>3. Séquence: faut-il abandonner/conservé la qualification <i>a priori</i> actuelle Faut-il revenir, comme c'est le cas pour les postes 46.3 dans la majorité des sections et comme ce fut le cas il y a une quinzaine d'années, à une validation <i>a posteriori</i> des candidats sélectionnés par les établissements ?</p>	<p>La conserver.</p>
<p>4. Voies spécifiques : les procédures aménagées pour les voies spécifiques (46.3, agrégation du supérieur, ...) sont-elles justifiées et appropriées ?</p>	<p>La section 15, non concernée, ne se prononce pas sur ce point.</p>
<p>5. Recours : les conditions et modalités prévues pour les recours sont-elles appropriées ? Quelles autres conditions seraient envisageables ?</p>	<p>Oui, les conditions actuelles sont satisfaisantes.</p>

- Promotions (promotion d'échelon, avancement de grade, changement de corps)

<p>1. Réflexion sur le changement de corps vs promotion</p> <p>Peut-on envisager des cas de transformation automatique de MCF en PR (par exemple MCF Hdr qualifiés PR ...) ?</p>	<p>Le recrutement n'est pas de notre compétence.</p> <p>Nous sommes par ailleurs hostiles à l'attribution automatique de la qualification.</p>
<p>2. Réflexion sur le changement d'échelon</p>	<p>Il serait souhaitable de réduire certains intervalles trop longs entre les échelons. Par ailleurs les salaires de départ des MCF sont trop bas.</p>
<p>3. La procédure actuelle d'avancement de grade</p> <p>O La procédure Electra : est-elle satisfaisante ? Si non, comment l'améliorer ?</p> <p>O Le circuit du dossier vous paraît-il satisfaisant ? (établissement avec CAR - puis CNU - puis retour à l'établissement). Faut-il revenir au circuit précédent avec le choix entre promotion locale et nationale ?</p> <p>O Recours : Peut on envisager une procédure de recours ? Si oui, avec quelles modalités ?</p>	<p>Oui.</p> <p>Oui, il faut conserver ce circuit, mais avec des avis plus explicites et mieux motivés de la part des conseils d'administration.</p> <p>Impossible à mettre en place dans le cadre du système actuel avec quota de promotions.</p>
<p>o Faut il ajouter des échelons dans les grilles actuelles ?</p>	<p>Non, à condition qu'il y ait lissage dans la durée.</p>
<p>o Comment traiter la question de l'absence de promotions locales dans les petits établissements ?</p>	<p>Prévoir un contingent spécial.</p>
<p>o Le rapport entre les nombres de promotions au niveau national et au niveau local est-il satisfaisant ?</p>	<p>Pas suffisamment d'informations à ce sujet pour avoir un avis.</p>
<p>o Le nombre de promotions dans chaque grade est il satisfaisant ? Si non, en faut il plus/moins ?</p>	<p>Non, il devrait être augmenté sensiblement, surtout pour les PR.</p>

- CRCT : questions spécifiques

<p>1. Calcul du nombre de semestres : la formule actuelle pour le nombre de</p>	<p>Ce nombre est trop faible. Par ailleurs, un seul semestre de CRCT ne permet pas</p>
---	--

semestres attribués dans une section est-elle appropriée ?	d'avancer suffisamment une recherche : nous demandons qu'on attribue plutôt des années, en doublant le nombre total de semestres.
2. Avis : faudrait-il demander un avis du CNU sur les demandes de CRCT à l'établissement, comme c'est le cas pour les promotions ?	Non.
3. Périodicité : faut il envisager une attribution systématique de CRCT à périodes fixes (par exemple un semestre tous les 6 ou 7 ans) ?	Oui, conformément aux standards internationaux, mais sous certaines conditions (soumission d'un projet...).

2.2 Les missions perdues par les sections CNU (Reclassement et changement de section)

• Faut il que le CNU les récupère ?	Changement de section : oui. Reclassement : non.
• Si oui, comment les traiter ? (périodes dans l'année, nombre de rapporteurs ...)	En même temps que les qualifications et avec deux rapporteurs par dossier.

2.3 Les éventuelles futures missions

- Suivi national des carrières :

Rappel de la motion votée le 9 mars 2012 :

La 15^e section du CNU considère qu'à ce jour, les finalités de la procédure d'évaluation des enseignants-chercheurs qui nous a été imposée restent obscures. Tant que ces finalités ne seront pas clairement précisées et énoncées, elle ne s'estimera pas assez informée pour procéder à cette évaluation.

La 15^e section du CNU s'oppose à toute évaluation individuelle qui serait ou pourrait être utilisée par les instances des établissements pour alourdir le service statutaire des enseignants-chercheurs et dégrader les conditions dans lesquelles s'exercent l'élaboration et la transmission des savoirs. Elle est hostile à toute évaluation fondée sur des critères quantitatifs ou bibliométriques, ainsi qu'à toute forme de classement et à toute logique de quotas.

1. Opportunité de cette nouvelle mission : pour les EC, quels en seraient l'intérêt, les intentions, les objectifs, la portée ?	Voir motion ci-dessus.
2. Formes et modalités : quelles formes et	Sans objet.

modalités (dossier écrit, entretien, comité de visite, statistiques, ...) pourraient prendre cette nouvelle mission ?	
3. Moyens : de quels moyens le CNU devrait-il se doter pour mener à bien cette mission ?	Sans objet.
4. Périodicité : peut-on envisager une procédure récurrente ? si oui quelle périodicité ? Si non, comment mettre en œuvre cette mission ?	Sans objet.
5. Acteurs : qui pourrait demander un suivi de carrière au CNU ? qui pourrait être destinataire des documents produits par le CNU dans le cadre de cette éventuelle nouvelle mission (enseignant-chercheur, directeur d'unité, président d'université, directeur de département ...) ?	Sans objet.

- Évaluation des unités

1 Mission : les sections CNU, avec celles du CNRS pour les UMR, pourraient-elles assurer la mission de désignation des membres et de cadrage des comités de visite, actuellement à charge des délégués scientifiques de l'AERES?	Oui.
2. Élection : cette nouvelle mission demanderait-elle une ré-élection de l'ensemble des sections CNU?	Non.

- Primes

1. Si le système actuel de primes est maintenu, le CNU doit-il s'occuper de l'expertise des demandes de ces primes ?	La section considère que la PES est attribuée de manière floue et arbitraire. Elle est plutôt favorable à l'ancienne PEDR, à condition que les critères en soient clairement établis. Dans le cas d'un maintien du système de primes, l'avis du CNU doit être sollicité.
2. Si oui, lesquelles et dans quelles conditions ?	

3. Influence des primes sur l'étude des dossiers de qualification ou/et de promotions	C'est un élément parmi d'autres.

- Recrutement: questions spécifiques au CNU en cas de modification du texte sur les comités de sélection.

1. Participation : faudrait-il imposer dans les commissions de recrutement la participation d'un nombre minimum de membres du CNU ou désignés par le CNU ?	Non.
2. Validation : faudrait-il demander une validation de la composition des commissions de recrutement par le CNU ?	Non.
3. Recours : faudrait-il que le CNU puisse être saisi par une commission de recrutement pour un recours en cas de conflit avec la décision du CA de l'établissement ?	Sans objet (le comité de sélection n'émet qu'un avis qui ne lie pas le CA : selon les textes, c'est ce dernier qui constitue le jury de recrutement)
4. Peut on envisager d'autres types de concours de recrutement que celui actuellement en vigueur, dans lesquels le CNU aurait toute sa place ?	Non.

3 Réflexions et propositions relatives au fonctionnement, à la composition et au mode d'élection du CNU

- Propositions

1. Suppléants	Les suppléants qui remplacent un titulaire sur toute une session devraient être défrayés en conséquence.
2. Quorum	Maintien de la règle actuelle.
3. Les nommés	La présence de membres nommés pose le problème du statut du CNU.
4. Absence d'un membre du bureau ou autre membre	Pas de proposition particulière.

5. Indemnités	Aligner l'indemnité des assesseurs sur celle des autres membres du bureau ; octroi d'une indemnité journalière pour les suppléants remplaçant le titulaire.
---------------	---

- La déontologie

1. Les règles actuelles : les garder, les supprimer, les modifier ?	Maintien.
2. Envisager de nouvelles règles	Non.
3. Traitement des dossiers des membres des sections	Pas de proposition particulière en dehors de l'application des règles de déport.

- Indépendance des sections

1. Comment la garantir ?	Pas de proposition particulière.
2. Indépendance des sections vs harmonisation des procédures	Pas de proposition particulière.

- les moyens

1. Indemnités et décharges horaires	Les réévaluer.
2. Locaux et moyens en personnels	La section demande à pouvoir disposer pour la tenue de ses sessions de locaux décents, bien aérés et situés intra-muros.
3. Fichier national des enseignants-chercheurs	Ce serait très utile en effet.
4. Autres	

Propositions complémentaires :

1. Création d'un dossier unique pour l'ensemble des procédures concernant les EC.

2. En raison des contraintes d'organisation des services, avancement de la session d'attribution des CRCT : la placer en même temps que celle des

qualifications, i. e. au début de l'année civile.

3. Suppression de l'AERES et de l'ANR...